

# Plan d'accessibilité pluriannuel (2014-2021)

---

## Introduction

Ce plan pluriannuel expose les grandes lignes de la stratégie des *Services à l'enfance Grandir ensemble* pour prévenir et éliminer les obstacles à l'accessibilité afin de répondre aux exigences actuelles et futures des Normes d'accessibilité intégrées (NAI) et afin de respecter son engagement tel qu'il est détaillé dans sa politique sur l'accessibilité.

## Exigences générales

En conformité avec les exigences des NAI, *Grandir ensemble* :

- Élaborera, mettra en place et maintiendra des politiques sur la manière dont *Grandir ensemble* entend assurer l'accessibilité;
- S'assurera que toute politique écrite est disponible au public dans des formats accessibles, sur demande;
- Élaborera, réexaminera et actualisera ce plan au moins une fois tous les cinq ans;
- Affichera ce plan sur son site Web; et
- Fournira une copie de ce plan en format accessible, sur demande.

**Conformité légale exigée** : 1<sup>er</sup> janvier 2014

**Statut** : Complété

**Date de réalisation** : 1<sup>er</sup> janvier 2014

## Formation

### Engagement :

*Grandir ensemble* formera ses employés et autres membres du personnel sur les exigences des NAI et sur l'application du *Code des droits de la personne* de l'Ontario aux personnes handicapées. La formation est offerte de la façon la mieux adaptée aux tâches des employés et autres membres du personnel.

### Plan d'action :

Conformément aux NAI, *Grandir ensemble* :

- Déterminera la formation appropriée sur les exigences des NAI et sur l'application du *Code des droits de la personne* de l'Ontario aux personnes handicapées, et s'assurera que cette formation est livrée aux employés de la façon la mieux adaptée aux tâches des employés;
- S'assurera que la formation soit livrée au plus tôt aux personnes indiquées précédemment;

## Plan d'accessibilité pluriannuel (2014-2021)

- Conservera et maintiendra un registre de la formation donnée, y compris les dates de formation et le nombre d'employés présents;
- S'assurera qu'une formation soit livrée lors de tout changement aux politiques prescrites et de façon continue, au besoin.

**Conformité légale exigée :** 1<sup>er</sup> janvier 2015

**Statut :** En cours

**Date de réalisation :** 1<sup>er</sup> janvier 2015

## Norme d'accessibilité de l'information et des communications

### Engagement :

*Grandir ensemble* s'engage à respecter les besoins en matière de communication pour les personnes handicapées. *Grandir ensemble* consultera les personnes handicapées pour déterminer leurs besoins en matière d'information et de communication.

### **1. Rétroaction**

#### Plan d'action :

- Conformément aux NAI, *Grandir ensemble* s'assurera que les procédures actuelles et futures pour recevoir et répondre aux commentaires sont accessibles aux personnes handicapées;
- Toute personne pourra communiquer ses commentaires en personne, par courriel et par téléphone.

**Conformité légale exigée :** 1<sup>er</sup> janvier 2015

**Statut :** En cours

**Date de réalisation :** 1<sup>er</sup> janvier 2015

### **2. Information disponible au public**

#### Plan d'action :

- Conformément aux NAI, *Grandir ensemble* offrira des formats accessibles ou organisera l'accès à ces formats, rapidement et sur demande
- De façon plus générale, lorsque des formats accessibles et des aides à la communication pour les personnes handicapées sont demandés, les principes suivants s'appliquent :
  - Offrir ces formats accessibles et aides à la communication, ou organiser l'accès à ces formats et aides;
  - Consulter la personne faisant la demande pour déterminer si le format accessible ou aide à la communication est approprié;

## **Plan d'accessibilité pluriannuel (2014-2021)**

---

- Offrir des formats accessibles et aides à la communication, ou organiser l'accès à ces formats et aides, rapidement en tenant compte des besoins en matière d'accessibilité de la personne, et ce au même coût que celui facturé aux autres personnes;
- Aviser le public que ces formats accessibles et aides à la communication sont disponibles.

**Conformité légale exigée :** 1<sup>er</sup> janvier 2016

**Statut :** En cours

**Date de réalisation :** 1<sup>er</sup> janvier 2016

### **3. Plans d'intervention d'urgence accessibles**

#### Engagement :

*Grandir ensemble* s'engage à fournir les plans d'intervention d'urgence dans un format accessible, sur demande. Nous offrirons également aux employés handicapés des plans d'intervention d'urgence personnalisés au besoin.

#### Mesures prises :

Les mesures suivantes ont été mises en place par *Grandir ensemble* :

- Les procédures, plans et information sur la sécurité du public en cas d'urgence qui sont disponibles au public seront disponibles dans un format accessible, sur demande;
- Des plans d'intervention d'urgence personnalisés ont été élaborés pour les employés handicapés, au besoin;
- Au besoin, *Grandir ensemble* aidera certains employés handicapés, avec leur consentement préalable, à évacuer le milieu de travail en cas d'urgence ou de désastre. Ces plans d'assistance ont été inclus dans les plans d'intervention d'urgence personnalisés des employés;
- Les gestionnaires des employés concernés ont été informés de ces plans d'intervention d'urgence personnalisés, au besoin;
- De manière continue et régulière, conformément aux modalités pertinentes des NAI, *Grandir ensemble* réexaminera les procédures générales d'intervention d'urgence du lieu de travail ainsi que les plans d'intervention d'urgence personnalisés afin de s'assurer que les besoins en matière d'accessibilité sont toujours pris en ligne de compte.

**Conformité légale exigée :** 1<sup>er</sup> janvier 2012

**Statut :** Complété

**Date de réalisation :** 1<sup>er</sup> janvier 2012

## Plan d'accessibilité pluriannuel (2014-2021)

---

### 4. Site et contenus Web accessibles

#### Plan d'action :

Conformément aux NAI, *Grandir ensemble* :

- S'assurera que ses sites Web et leurs contenus contrôlés en Ontario se conforment aux directives sur l'accessibilité du contenu du Web (DACW 2.0) du Consortium W3C;
- Informera le personnel responsable de ses sites Web et de leurs contenus des exigences des NAI;
- Développera des efforts de sensibilisation aux exigences de conformité aux Normes d'accessibilité de l'information et des communications de la LAPHO.

**Conformité légale exigée :** 1er janvier 2014 (DACW 2.0 Niveau A – nouveaux sites Web et contenus), 1er janvier 2021 (DACW 2.0 Niveau AA – tous les sites Web et contenus, à l'exception des exclusions prescrites dans les NAI)

**Statut :** En cours

**Date de réalisation :** S.O.

## Normes d'emploi

#### Engagement :

*Grandir ensemble* s'engage à respecter des pratiques d'emploi justes et accessibles.

### 1. Recrutement

#### Plan d'action

- Conformément NAI, *Grandir ensemble* prendra les mesures suivantes pour aviser le public et son personnel que, sur demande, *Grandir ensemble* accommodera les personnes handicapées durant le processus de recrutement et d'évaluation ainsi qu'à l'embauche.
  - Réexaminer et, au besoin, modifier les politiques, procédures et processus de recrutement existants;
  - Annoncer la disponibilité de mesures d'accommodement pour les candidats handicapés, sur le site Web et les affichages de poste;
  - Aviser les candidats sélectionnés pour participer au processus d'évaluation ou de sélection que des mesures d'accommodement sont disponibles sur demande en ce qui a trait aux documents ou processus utilisés au cours du processus d'évaluation/sélection;

## Plan d'accessibilité pluriannuel (2014-2021)

- Consulter le candidat qui fait une demande d'accommodement, et prendre les mesures d'accommodement appropriées en tenant compte des besoins d'accommodement individuels du candidat;
- Inclure de l'information sur les politiques sur l'accommodement dans les offres d'emploi; et
- Fournir aux nouveaux employés une copie des politiques sur l'accommodement.

**Conformité légale exigée :** 1<sup>er</sup> janvier 2016

**Statut :** En cours

**Date de réalisation :** S.O.

### **2. Plans d'accommodement individualisés/ Procédure de retour au travail**

#### Engagement :

*Grandir ensemble* intégrera les exigences des NAI afin d'assurer un procédé d'élaboration de plans d'accommodement individualisés et de politiques de retour au travail pour les employés ayant été absents en raison d'un handicap.

#### Plan d'action :

Les politiques existantes de *Grandir ensemble* incluent les étapes qui seront suivies pour accommoder un employé handicapé et pour faciliter le retour au travail d'un employé ayant été absent en raison d'un handicap. *Grandir ensemble* réexaminera et évaluera les politiques existantes afin de s'assurer qu'elles incluent un processus d'élaboration de plans d'accommodement individualisés documentés pour les employés handicapés, si de tels plans sont nécessaires.

*Grandir ensemble* s'assurera que le processus d'élaboration de plans d'accommodement individualisés documentés inclut les éléments suivants, conformément aux modalités des NAI :

- La façon dont un employé faisant une demande d'accommodement peut participer à l'élaboration du plan;
- Les moyens utilisés pour évaluer l'employé de façon individuelle;
- La façon par laquelle *Grandir ensemble* peut demander une évaluation, à ses frais, par un médecin ou spécialiste externe afin de l'aider à déterminer si et comment des mesures d'accommodement peuvent être mises en œuvre;
- Les mesures prises pour protéger le caractère confidentiel des renseignements personnels de l'employé;
- La fréquence et le mode de réalisation des réexamens et actualisations du plan;

## Plan d'accessibilité pluriannuel (2014-2021)

- D'informer un employé des raisons pour lesquelles un plan d'accommodement individualisé est refusé, le cas échéant;
- Les moyens de fournir le plan d'accommodement individualisé dans un format qui tient compte des besoins en matière d'accessibilité de l'employé;
- Si un plan d'accommodement individualisé est établi, s'assurer qu'il inclut :
  - Un plan d'intervention d'urgence personnalisé;
  - Toute information relative aux formats accessibles et aides à la communication offerts afin de permettre à l'employé :
    - De s'acquitter des tâches de son poste;
    - D'avoir accès à l'information généralement disponible aux employés dans le lieu de travail
  - Toute mesure d'accommodement qui doit être offerte à l'employé.

**Conformité légale exigée :** 1<sup>er</sup> janvier 2016

**Statut :** En cours

**Date de réalisation :** S.O.

### **3. Gestion du rendement, développement professionnel et réaffectation**

#### Engagement :

Grandir Ensemble tiendra compte des besoins en matière d'accessibilité et des handicaps d'un employé, ainsi que des plans d'accommodement individualisés :

- Au cours du processus de gestion du rendement;
- Dans les situations de développement professionnel et de promotion; et
- En cas de réaffectation.

#### Plan d'action :

Conformément aux NAI, Grandir Ensemble :

- Réexaminera, évaluera et, au besoin, modifiera les politiques, procédures et pratiques existantes pour assurer leur conformité aux NAI;
- Tiendra compte des besoins en matière d'accessibilité des employés handicapés, et le cas échéant, de leurs plans d'accommodement individualisés lorsque Grandir Ensemble :
  - Évaluera leur rendement
  - Décidera de leur développement professionnel et de leur promotion
  - Réaffectera ses employés.

## **Plan d'accessibilité pluriannuel (2014-2021)**

---

**Conformité légale exigée :** 1<sup>er</sup> janvier 2016

**Statut :** En cours

**Date de réalisation :** S.O.

### **Normes proposées pour la conception des espaces publics**

#### Engagement :

*Grandir ensemble* respectera les normes pour la conception des espaces publics lors de la construction ou de la rénovation majeure de ses espaces publics. En cas de perturbation temporaire des services, *Grandir ensemble* avisera le public de la perturbation des services et des solutions de rechange disponibles.

#### Plan d'action :

- Informer le personnel responsable des espaces publics des exigences des NAI

**Conformité légale exigée :** 1<sup>er</sup> janvier 2017

**Statut :** En cours

**Date de réalisation :** S.O.

Pour davantage d'information au sujet de ce plan d'accessibilité, veuillez contacter:

Sylvie Tourigny  
Directrice générale  
613-789-3020, poste 246  
[sylvie.tourigny@grandiresemble.ca](mailto:sylvie.tourigny@grandiresemble.ca)

Ce document est disponible en format accessible, sans frais et sur demande aux bureaux administratifs de Grandir ensemble situés au 202-435 boulevard St-Laurent, Ottawa (Ontario) K1K 2Z8.